

de cette pieuse association et de chaque dizaine. Ces Annales vous seront donc adressées dorénavant dès que nous les aurons reçues ici à l'Evêché, et vous voudrez bien les distribuer *aussitôt* à tous les chefs de dizaines, qui les passeront à leurs confrères. De cette façon les nouvelles étant plus fraîches, seront aussi plus intéressantes pour tous.

IV. Les décrets de notre Septième Concile provincial, revenus approuvés de Rome, viennent d'être imprimés. Durant notre troisième Synode diocésain, qui se tiendra dans le mois d'août prochain, à la suite de la retraite pastorale annuelle, ces décrets seront étudiés et solennellement promulgués. Je prie chacun de vous, Mes chers Collaborateurs, de vous les procurer (au prix de 25 centins pièce), de les lire attentivement d'ici à cette époque, afin d'en prendre connaissance. J'indiquerai prochainement les noms de tous ceux qui formeront partie des Congrégations spéciales, chargées d'examiner ces décrets.

Je supplie Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.